

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Défense : Michaël Moussa Adamo rend hommage aux sapeurs-pompiers

F. M. MOMBO
Libreville/Gabon

SUITE aux multiples actes de bravoure dont a fait montre le Corps des sapeurs-pompiers ces derniers jours, le ministre de la Défense nationale, Michaël Moussa Adamo, a reçu, mardi dernier en milieu de journée, le Commandant du corps des Sapeurs-pompiers, le général de brigade, Marius Mbadinga. Ce dernier était accompagné de certains de ses collaborateurs. Il s'agissait pour le patron de la Défense de traduire la gratitude des plus hautes autorités à l'endroit de ces vaillants soldats du feu. En effet, selon le ministre de la Défense nationale, "c'est au nom du président

de la République, du Premier ministre, chef du gouvernement et en mon nom propre que je viens féliciter l'ensemble du Corps des sapeurs-pompiers, et particulièrement les plongeurs qui sont intervenus dans le drame qui a coûté la vie au proviseur du lycée Adiwa de Lambaréné, des incendies de Port-Gentil et de la gendarmerie nationale". Et de poursuivre : "Il n'est peut-être pas dans nos habitudes de féliciter les efforts des autres, mais les derniers actes de bravoure entrepris par ces sapeurs-pompiers méritent des encouragements. D'autant plus que ces agents travaillent dans des conditions difficiles, à l'image de ceux qui ont passé deux jours et deux nuits



Le ministre de la Défense nationale, Michael Moussa Adamo félicitant le corps des Sapeurs pompiers pour leurs dernières interventions.

Le clin d'œil de Lybek



dans les eaux troubles de l'Ogooué pour repêcher le véhicule et le corps de notre compatriote au péril de leurs

vies". Soulignons qu'au cours de cette rencontre le membre du gouvernement a abordé

avec ses hôtes, les questions de formation et d'équipement des agents de ce Corps d'armée.

EDUCATION : COMMUNIQUÉ DE PRESSE

En vue de leur permettre de rester arrimés au programme scolaire français, les établissements publics cités ci-dessous, sont autorisés à ouvrir à partir de la semaine prochaine.

Il s'agit de :

- Maths sup du Lycée National Léon MBA ;
- Lycée Henri SYLVOZ de Moanda
- Écoles Publiques Conventionnées.

Par ailleurs, peuvent ouvrir aussi, à partir de la semaine prochaine et après autorisation expresse du Ministère en charge de l'Éducation Nationale, les établissements privés suivant un programme scolaire international et ceux affiliés à l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) et à la Mission Laïque Française (MLF).

L'ouverture de ces structures doit se faire dans le strict respect des mesures barrières édictées par le Gouvernement, dont l'Inspection Générale des Services (IGS) s'emploiera à vérifier l'effectivité. Toute ouverture non autorisée, avant la date officielle de rentrée administrative et des classes, ne sera pas tolérée. Le Ministère rappelle que les dates de rentrée, pour tous les autres établissements publics et privés, sont :

- Le 26 octobre 2020, pour la rentrée administrative ;
- Le 09 novembre 2020, pour la rentrée des classes.